LA PASTEURELLOSE

NOTIONS CLÉS

Zoonose* due à une bactérie du genre *Pasteurella* qui est transmise au niveau d'une plaie ou après une griffure ou morsure.

L'homme est un hôte accidentel.

*zoonose : maladie animale transmissible à l'Homme.

En 2016, le nombre d'infections annuel en France était estimé entre 100 et 500 cas pour 100 000 habitants.

La pasteurellose est reconnue comme **maladie professionnelle** (tableau n°50 du régime agricole, n°86 du régime général) → 5 à 10 cas de maladies professionnelles étaient déclarées par an en France.

Personnes à risques : métiers au contact d'animaux (éleveurs, vétérinaires, soigneurs animaliers, personnels d'abattoir...) et propriétaires d'animaux.





Crédit photo : shutterstock

SOURCES: E.Pilly 2020, 27e édition INRS: Santé et sécurité au travail, www.inrs.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, agriculture.gouv.fr

CONTAMINATION



Ces bactéries font parties de la **flore oropharyngée des animaux**. Elles sont véhiculées par les **morsures** et les **griffures** d'animaux domestiques, d'élevage ou sauvages.

Les bactéries du genre *Pasteurella* peuvent s'accrocher facilement au niveau des plaies et résistent aux mécanismes de défense du système immunitaire de leur hôte.

Une contamination par voie respiratoire (via les projections de gouttelettes et d'aérosols) est également possible.

CLINIQUE

La période entre l'exposition à la bactérie et le début des symptômes est **très courte** (toujours < 24h).

L'infection aigüe se caractérise par

- une plaie très douloureuse et inflammatoire (œdème, rougeur, écoulement),
- Inflammation des vaisseaux lymphatiques se traduisant par l'apparition de sillons rouges, irréguliers, chauds et douloureux au niveau de la zone atteinte,
- Ganglion gonflé et douloureux.

Des complications sont possibles : arthrite (inflammation des articulations) au niveau du membre atteint, phlegmon (infection des gaines entourant les tendons), diffusion bactériémique et méningite.

Les personnes immunodéprimées sont plus à risque de complications.

TRAITEMENT



Une infection aigüe localisée est prise en charge par un traitement **antibiotique**.

Un traitement chirurgical est effectué en cas de présence d'un phlegmon ou d'une arthrite.

PRÉVENTION



Il n'existe pas de vaccin.

En milieu professionnel, la prévention se fait tout d'abord par **l'information** sur les risques liés à la pasteurellose.

Les mesures à mettre en place sont :

- Nettoyage et désinfection régulière des locaux,
- Dans les abattoirs, des emplacements doivent être réservés au stockage des cadavres d'animaux,
- Tenue professionnelle adaptée (vêtements de travail, gants et bottes) et propre,
- Lavage des mains à l'eau savonneuse après manipulation d'animaux, de déchets ou de déjections animales.

En cas de morsure, de griffure ou de risque d'infection d'une plaie pré-existante, un lavage à l'eau savonneuse puis la désinfection et la pose d'un pansement imperméable sont recommandés. Il est important de vérifier son statut vaccinal concernant la vaccination anti-tétanique. Une surveillance particulière de la plaie doit être accordée par la suite. Une consultation médicale est nécessaire devant l'apparition de symptômes évocateurs (douleur, œdème, rougeur...). Ces mesures sont valables aussi bien pour les professionnels exposés que les particuliers.

